Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Courbeveille - Tome IV

Courbeveille. — *Population :* 829 imposés, 7 pauvres, 8 exempts, 1777 ; 811 imposés, 19 pauvres, 9 exempts, 1780 ; 788 imposés, 40 pauvres, 10 exempts, 1786. — 576 hab. en 1902 ; — 557 hab. en 1908.

Poste de gabelle, 1766.

En 1736, les habitants empruntaient des outils pour travailler au grand chemin de Laval à Craon.

Curés : Au compte de la châtellenie d'Olivet, XIV^{e} s., où M. Joubert a vu « Monsour Pieres Parsayne de Courbe Veille, » on doit certainement lire : Monsour *Pières,* personne (curé) de Courbeveille. — En 1520, le curé se nommait Pierre *Domin* et non *Dousin.* C'est lui qui fit graver le cartouche et l'inscription de la Pinotière (*Épigraphie,* t. I, p. 253). — *Jamin,* 1902.

École libre tenue par les Sœurs d'Evron, fermée par circulaire ministérielle du 8 juillet 1902 ; — école libre pour les garçons, dirigée par les Frères de Saint-Gabriel, aussi supprimée ; rouvertes l'une et l'autre par des séculiers et séculières.

Le texte du testament de saint Aldric (v. 837) par lequel il donne aux religieux de Saint-Vincent les troupeaux qu'il possédait *in illa Curte quæ dicitur Villa, quam Gundoldus modo providet,* s'il ne désigne pas Courbeveille, s'applique à une autre localité de même nom.

Le 31 octobre 1793, les Vendéens passèrent à Courbeveille pour saisir la caisse du percepteur ; Etienne Jacquelin et Jean Labbé, tous deux de Courbeveille, sont condamnés à mort : le premier pour avoir conduit les Brigands de la Vendée dans les maisons des patriotes ; le second pour les avoir suivis jusqu'après leur déroute au Mans, 24 germinal an II.

Jacq. Gastineau, maire, qui avait dénoncé, le 15 pluviôse an II, vingt et un de ses administrés pour avoir suivi les Vendéens et sept autres comme réfractaires, reçut un mois plus tard la visite des Chouans qui pillèrent sa maison et tuèrent les nommés Gendry et Touchard. Le 9 germinal, il se réfugia sans doute à Laval, comme on le dit des officiers municipaux en général. On prit contre cette population des mesures exceptionnelles et d'ailleurs parfaitement inefficaces, comme de leur faire jurer d'être fidèles à la Nation. Si la majorité se prêta à cette formalité, dix-neuf ne voulurent laisser sur leurs sentiments aucune équivoque et préférèrent rester prisonniers à Patience (23 floréal an II). Un an plus tard, ils se lèvent en masse avec les hommes d'Astillé, de Nuillé, d'Ahuillé, de Quelaines, pour arrêter un convoi de grains destiné à la troupe, malgré la pacification. Ils sont condamnés solidairement à restituer 250 boisseaux de grains et à payer 80.000 ℔ d'amende. — Le 1er messidor an III, le général Gency vient fourrager et faire des perquisitions.

L'*inventaire* de 1906 montra que la paroisse qui défendit si énergiquement les écoles chrétiennes de ses enfants, gardait sa foi dans toute sa vivacité. Il eut lieu le 14 mars, mercredi, en l'assistance de soixante gendarmes qui, sur l'ordre sollicité à Laval, enfoncèrent la porte. Les sanglots des assistants répondaient aux coups de hache et aux glas funèbre des cloches.

Maire : de la Barre, 1909.